

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2025_046

Demande d'Admission en Non- Valeur

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - cinq
Présents	7	le 11 décembre à dix-neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
MM. BONNAUD, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT (pouvoir donné à M. Serge NOUGIER) MM. LEURS
CRUCHET, PASCAL.

M. Frédéric REBEYRAT a été élu secrétaire

DEMANDE d'ADMISSION en NON VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par courriel en date du 25 novembre 2025 Monsieur le Comptable Public expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres et demande en conséquence l'Admission en Non-Valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes indiqués dans la liste n° 733402221 dressée par Monsieur le Comptable Public en date du 25 novembre 2025 pour l'exercice 2025
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 951.25 € pour le budget communal
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6541 en dépenses du budget communal de l'exercice en cours
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Préfecture
Publié le 15 décembre 2025

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 15 décembre 2025

Le Maire
Serge NOUGIER

